

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DELIBERATION N° 18-094

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ
« PREFIGURATION DES SCHEMAS
DIRECTEURS DE GESTION DE L'EAU
POTABLE, DES EAUX USEES ET
PLUVIALES A L'ECHELLE DU CŒUR
DE CHARTREUSE »

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 13 septembre 2018

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 30</i> <i>Votants : 33</i></p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p><i>Pour : 33</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstention : 0</i></p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Nathalie HENNER à Cédric MOREL ; Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Christiane MOLLARET à Jean Louis MONIN</p>
--	--

CONSIDÉRANT le marché « Préfiguration des schémas directeurs de gestion de l'eau potable, des eaux usées et pluviales à l'échelle du Cœur de Chartreuse », contracté le 10 avril 2017 avec la société Profils ETudes, et son Co-Traitant Ateau, et notamment la mission de diagnostic et de recollement des documents existants prévue au CCTP pour les réseaux et ouvrages

CONSIDÉRANT, que pour l'élaboration de ces Schémas Directeurs et du PLUi, il est nécessaire de disposer de la version numérisée des périmètres de protection des captages, et que, ces données, fournies dans leur version numérique par l'ARS 73 et l'ARS 38 s'avèrent mal calées géographiquement et donc inexploitable en l'état

Il est proposé de confier au groupement Profils Etudes / Ateau, dans le cadre du marché sus cité, et par voie d'avenant, une mission complémentaire de numérisation des périmètres de protection des captages contenus dans les arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique au format Shp.esri, pour un montant total de 2530€ HT.

Ce prix comporte un temps forfaitaire de diagnostic, évalué à 1180€ (évaluation des données en vue d'identifier plus précisément les périmètres de protection à reprendre). Le prix pour la numérisation d'un périmètre est fixé à 13,50€ HT par captage, pour environ une centaine d'ouvrages à cartographier, soit un montant estimatif total de 1350€ HT. La facturation sera ajustée, en cas de besoin de numérisation inférieur à 100 captages, au réalisé effectivement.

L'avenant n°1 représente 1 % du montant du marché initial attribué pour un montant maximum de 431 701,61€ HT. Après avenant, le montant maximum du marché est porté à 434 231,61€ HT.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

- **VALIDE** l'avenant n°1 au marché « Préfiguration des schémas directeurs de gestion de l'eau potable, des eaux usées et pluviales à l'échelle du Cœur de Chartreuse », confié au bureau d'étude Profils Etudes
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 pour la mission sus citée,

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Envoyé en préfecture le 28/09/2018

Reçu en préfecture le 28/09/2018

Affiché le 30/09/2018

ID : 038-200040111-20180928-18094-DE

SLOW

Le Président,



Denis SEJOURNE.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1.....¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Nom de l'organisme : Communauté de communes Cœur de Chartreuse

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Denis Séjourné, Président

Pôle Tertiaire
2, ZI Chartreuse Guiers
38 380 ENTRE DEUX GUIERS
Téléphone : 04 76 66 65 37
contact@cc-coeurdechartreuse.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Mandataire

SARL PROFILS ETUDES, ZI- 52 rue Moirond- Bât Magbel- 38 420 DOMENE
SIRET : 384 402 657 000 58

Co-traitant :

ATEAU- 7 rue Alphonse Terray- SIRET : 489 182 865

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Préfiguration de schémas directeurs de gestion de l'eau potable, des eaux usées et pluviales à l'échelle du Cœur de Chartreuse.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 10/04/2017.....
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :24.....mois ou jours.
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Taux de la TVA :20 % soit 86 340, 32 €.....
 - Montant HT : 431 701, 61...€.....
 - Montant TTC :518 041, 93 ...€.....

Montant du marché suite à l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : ...20 %.....
- Montant HT : 2530...+ 431 701.61 = 434 231.61..... €.....
- Montant TTC : 3036, 00 + 518 041.93 = 521 077 .93 €.....
- % d'écart introduit par l'avenant : 1%.....

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant porte sur la numérisation des périmètres de protection des captages contenus dans les arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique.

Il est calibré pour la numérisation de 100 captage. Le prix indiqué de 2530 € HT, comporte un temps forfaitaire de diagnostic, évalué à 1180 € (analyse des données en vue d'identifier plus précisément les périmètres de protection à reprendre). Le prix pour la numérisation d'un périmètre est fixé à 13.50 € HT. Le présent avenant estime le nombre de captages à numériser à 100. Soit un montant de 1350 € HT.

La facturation sera, ajustée, en cas d'un besoin de numérisation inférieur à 100 captage, au réalisé effectivement. Ce travail sera réalisé par la coopérative ATEAU.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : ...20%.....
- Montant HT :2530 €.....
- Montant TTC :3036...€.....
- % d'écart introduit par l'avenant : ...1 % du montant initial

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : ...20 %.....
- Montant HT : 434 231.61...€.....
- Montant TTC : 521 077 .93 €...

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Denis SEJOURNE, Président CC Cœur de Chartreuse		
Jérôme ROSSELET, Co- Gérant Profils Etudes		
Sylvain PEILLON, Co-Gérant ATEAU		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)